



Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 10 octobre 2019

2019-4-2

Lieu de réunion du Conseil :

Thiviers

Date de la convocation et envoi de la note desynthèse :

01 octobre 2019

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 34

Pouvoirs : 2

Président : Bernard VAURIAC**Etaient présent(e)s**

Mesdames : Thérèse CHASSAIN, Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Dominique MARCETEAU, Nicola ROBERTS, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline DEQUANT, Irène BROUILLAUD (suppléante de Gilbert CHABAUD)

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Pascal MAZEAUD, Philippe LACHAUD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Michel REBIERE, Alain GARNAUD, Marc PASCUAL, Claude BOST, Michel AUGÉIX, Benoit MOUTON, Raphaël CHIPEAUX, Pierre-Yves COUTURIER,

Absents et excusés : Jean-Marc BUISSON, Christiane DESPAGES, Céline BAUDESSON (a donné pouvoir à Céline DEQUANT), Nathalie GRANERI a donné pouvoir à Patrick FLEURAT- LESSARD), Gilbert CHABAUD (absent mais représenté par Irène BROUILLAUD, suppléante),

M. Michel REBIERE est désigné secrétaire de séance

Changement adresse de la Com Com : modification des statuts

Le siège de la communauté de communes a changé d'adresse depuis le 23 septembre 2019.
Les bureaux sont désormais situés : 3 place de la république 24800 THIVIERS

L'adresse du siège faisant l'objet d'un article des statuts, une modification est nécessaire et une consultation des Communes (statuts joints en annexe).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- ***De modifier l'article 3 des statuts de la Communauté de communes comme suit :
Le siège social de la Communauté de communes Périgord-Limousin est fixé à THIVIERS, 3 place de la république***
- ***De solliciter l'avis des Communes sur cette modification.***

Délibération remplace et annule la délibération 2019-4-2 du 10/10/2019 déposée au contrôle de légalité le 22/10/2019 (problème technique)

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Président,
Bernard VAURIAC



Fait à Thiviers, le 14 octobre 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC

